

Conseil Municipal du 21 novembre 2017

Le vingt et un novembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Monique PILLUT-BOISSIERE, Gilbert DECOODT, José DELAMARE, Laurent LEBLOND, Carole DEBRUYNE-DELATTRE, Marie-Christine DUPUIS, Pierre LEBLOND, Stéphanie BRUN, Maxime TROMPIER, Jean-Michel MAZIER

Étaient excusés : Gilles HATREL donne pouvoir à Carole DEBRUYNE-DELATTRE, Alexandra AZZOPARDI donne pouvoir à Sylvaine SANTO, Johanna CHRISTOL, Eva GIGAN

Secrétaire de séance : José DELAMARE

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2017

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2017.

B - Communications diverses

Sylvaine SANTO informe de l'ajout d'une délibération :

- Mise à disposition complémentaire à la Métropole Rouen Normandie - Ajout au procès-verbal de transfert des biens et des installations - Eclairage public

La Commission nationale des Ecoquartiers a retenu le projet de la commune pour l'obtention du label - étape 3. La remise de ce label aura lieu le 19 décembre à Paris.

Après l'avis favorable rendu par le Conseil d'Etat pour le contournement Est, la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été signée la semaine dernière. Le PLU de Roncherolles va enfin pouvoir être voté au Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 12 février 2018.

Madame le Maire fait lecture de certaines parties de la lettre de Monsieur le 1^{er} Ministre Edouard Philippe.

S'agissant des ressources des communes,

1-Pour la première fois depuis quatre ans, il ne sera pas demandé en 2018 de nouvelle contribution au redressement des finances publiques sous forme de baisse des dotations : contrairement à ce qui a pu être dit, la dotation globale de fonctionnement ne baissera pas. Elle s'élèvera, comme l'an dernier, à 30.98 milliards d'euros.

2-Les dotations destinées à soutenir l'investissement local ne diminueront pas. En 2018, leur montant sera donc le même qu'en 2017, soit 1.8 milliard d'euros. La hausse exceptionnelle de 1.2 milliard d'euros votée l'an dernier, sera pérennisée. Il a également été décidé d'automatiser la gestion du fonds de compensation pour la taxe de la valeur ajoutée (FCTVA).

3-Le gouvernement compensera à l'euro près le dégrèvement de la taxe d'habitation dont bénéficieront, d'ici 2020, 80% des foyers.

S'agissant des dépenses,

-Il est demandé aux collectivités territoriales d'identifier 13 milliards d'euros d'économies sur les cinq prochaines années par rapport à ce qu'aurait été leur évolution tendancielle. Contrairement à ce qui a été entendu, il ne s'agit pas de baisses des dotations, ni même de baisse nette des dépenses, mais d'une maîtrise raisonnée de leur augmentation. Les dépenses ne vont pas diminuer en valeur absolue. Elles vont continuer à augmenter, mais il est demandé aux collectivités territoriales de maîtriser le rythme de cette augmentation. Concrètement, là où les collectivités ont dépensé 100 euros en 2017, l'objectif sera de ne pas dépasser 101.20 en 2018, en concentrant les efforts sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'augmenter la capacité d'autofinancement, et donc de diminuer d'autant les besoins en emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

Madame le Maire précise qu'il lui semblait important de souligner ces différents points et de rester vigilante sur leur application. Seul l'avenir dira si ces promesses seront tenues.

José DELAMARE se demande comment il est possible de faire 13 milliards d'économies tout en maintenant les dépenses.

Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé Normandie) a reçu une plainte d'une administrée de la commune, relative aux horaires des travaux des particuliers mentionnés dans l'arrêté municipal n°076536117M0050 concernant la lutte contre le bruit à Roncherolles-sur-le-Vivier.

Cet arrêté prévoit des dispositions contraires aux dispositions de l'arrêté préfectoral bruit de Seine-Maritime. En effet, la disposition prévue dans l'arrêté municipal, en matière de pause méridienne est moins contraignante que l'horaire prévue dans l'arrêté préfectoral pour cette même période.

L'ARS invite la commune à prendre les mesures correctrices afin de mettre en parfaite cohérence les deux textes. La discussion sera menée en bureau municipal.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO :

Augmentation du temps de travail d'un agent communal

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles permanent à temps non complet. Il s'agit d'une augmentation du temps de travail de 2h12 par semaine. Le contrat annualisé de l'agent serait de 28h15 au lieu de 25h40. L'ATSEM travaillerait un mercredi sur deux.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE,

- L'augmentation du temps de travail de 2h12 hebdomadaire

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Soutien à l'animation - spectacle de contes de la bibliothèque municipale

Madame le Maire propose de solliciter Monsieur le Président du Département afin d'obtenir une subvention de 500 € dans le cadre du « soutien à l'animation » pour le projet de spectacle de contes pour jeune public organisé par la bibliothèque municipale.

Le montant de ce spectacle est estimé à 1291.52 €.

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - José DELAMARE

Versement à la coopérative scolaire des collèges de Darnétal dans le cadre de l'entente intercommunale

Dans le cadre de l'entente intercommunale des collèges, José DELAMARE propose le versement à la coopérative scolaire de chaque collège de Darnétal.

Collège Rousseau : 750.00 €

Collège Chartier : 750.00 €

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO

Mise à disposition complémentaire à la Métropole Rouen Normandie - Ajout au procès-verbal de transfert des biens et des installations - Eclairage public

Le 10 janvier 2017, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de transfert de l'ensemble des équipements, matériels et ouvrages d'éclairage public et de la voirie, à la Métropole Rouen Normandie en vertu des dispositions de l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est nécessaire d'ajouter au procès-verbal de transfert les éléments des travaux d'éclairage public réalisés par le SDE76 « Allée des Bouilleurs » pour un montant de 14 604.52 €.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification du procès-verbal de transfert qui sera annexé à la délibération,
- D'autoriser le Maire à le signer.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

D - Questions diverses

Interventions de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Gilbert DECCODT informe qu'un stop a été posé rue du Carrouget au niveau du chemin du Vallon.

Lors des rencontres avec les habitants, il a été soulevé que le croisement rue de Quevreville, avec des véhicules importants, est impossible. Les camions et les tracteurs montent sur l'ouvrage réalisé par la Métropole (nous) entraînant des dégâts. En concertation avec les services de la Métropole, il a

donc été décidé de mettre la rue de Quevreville en sens unique de façon expérimentale, de la route départementale vers la rue des Canadiens.

Les panneaux d'entrée du village du côté de Saint-Jacques-sur-Darnétal et route de Fontaine seront déplacés afin de réduire la vitesse des véhicules. Un comptage sera mis en place aux entrées du village route de Darnétal et route de Préaux, pour calculer la vitesse des véhicules.

Marie-Christine DUPUIS informe de l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles à la Vieux-Rue.

Dates à retenir :

Jeudi 23 novembre 2017 à Saint-Jacques-sur-Darnétal : réunion PLUi pour le zonage U, A et N

Samedi 25 novembre 2017 - 17h30 à la Pépinière : spectacle du théâtre Roncherollais (groupe adultes) dans le cadre du Téléthon

Mercredi 29 novembre 2017 - 20h30 à la Pépinière : Assemblée générale du CFA

Jeudi 30 novembre 2017 - 18h30 à la Pépinière : départ à la retraite d'un agent

Samedi 2 décembre 2017 sortie ados (Brainscape)

Samedi 2 décembre 2017 - 14h30 à la Pépinière : colis des anciens

Lundi 4 décembre 2017 - 14h à la Pépinière : Noël des écoles

Mercredi 6 décembre 2017 : participation aux rencontres de l'aménagement organisée par la DDTM 76 à Fécamp - présentation de la démarche Ecoquartier à Roncherolles-sur-le-Vivier

Samedi 9 décembre 2017 à partir de 8h30 : Téléthon (le CFA et les associations roncherollaises) selon le programme distribué dans les boîtes aux lettres

Mercredi 13 décembre 2017 - 15h en mairie : réunion CMJ

Mardi 19 décembre 2017 : remise du label - étape 3 pour l'Ecoquartier des Arondes à Paris

Jeudi 21 décembre 2017 - 18h30 à la Grange : Noël du personnel communal

Mardi 16 janvier 2018 - 18h30 : Conseil municipal et Bureau municipal

Vendredi 19 janvier 2018 de 15h à 18h et samedi 20 janvier 2018 de 10h à 13h à la Grange : vente de livres de la bibliothèque

Vendredi 19 janvier 2018 - 18h en mairie : Réunion représentants des parents d'élèves - enseignants-Maire-Adjoint au Maire : semaine scolaire

Jeudi 25 janvier 2018 - 19h à la Pépinière : les vœux du Maire

Samedi 27 janvier 2018 à la Pépinière : soirée choucroute (CFA, badminton et Réveil Roncherollais)

Mercredi 31 janvier 2018 - 19h30 à la mairie : réunion Festiv'halle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.